Loupe monoculaire 20x

Réf. 06140





Caractéristiques techniques

- Oculaire 10x grand champ;
- Tube incliné à 45°;
- Matière plastique et métal;
- Objectifs 2x (une paire);
- Platine;
- Disque noir/blanc;
- Pince valet;
- Distance de travail: 80 mm;
- Crémaillère (mise au point);
- Vis de blocage;
- Butée de protection ;
- Épaisseur maximale de l'objet : 65 mm.

La tête peut subir une rotation sur 360° permettant une observation directe hors platine.

NOTICE

Mise en place

Réglage de la butée :

Lorsque la vis n'est pas serrée, la butée n'est pas fonctionnelle. Pour mettre en place cette butée assurant la protection des préparations, effectuer la mise au point, puis serrer la vis de butée ; en déserrant cette vis, la butée se débloque. Cette butée évite aux objectifs de venir toucher accidentellement la préparation.

Montage de l'oculaire et des objectifs :

L'oculaire se glisse simplement dans l'ouverture située à l'extrémité du tube porte oculaire. Les objectifs sont vissés dans les emplacements situés en dessous du corps.

Mise au point :

A l'aide de la vis située à l'arrière de la colonne, déplacer le bloc optique de manière à éloigner les 2 objectifs de 8 cm environ de l'objet à observer.

Effectuer un réglage de finition à l'aide de la crémaillère grâce à la vis de mise au point fine.

Entretien et maintenance

Après utilisation, recouvrir le microscope de sa housse de protection. Ne pas retirer les objectifs et oculaires de façon à éviter toute entrée de poussière dans le tube. Ranger le microscope dans une armoire, si possible.

Nettoyage de l'optique: éviter le contact des lentilles (objectifs et oculaires). Si les lentilles sont souillées, les essuyer avec un papier spécial optique ou avec un chiffon doux en coton très propre. La poussière peut être éliminée par de l'air sous pression. Dans les cas extrêmes, il est possible de nettoyer à l'aide d'un papier d'essuyage optique légèrement imbibé d'alcool.

Garantie

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

